



ASSOCIATION
NATATION
BOURASSA
MONTREAL

ASSOCIATION DE NATATION BOURASSA-MONTREAL

RÉUNION DE L'ASSOCIATION DE NATATION BOURASSE-MONTREAL

29 avril 2019 – En clôture de l'AGA

Piscine Rosemont

6101, 8e avenue, Montréal, entre Bellechasse et Rosemont
Deux coins de rue à l'ouest de Saint-Michel

Procès-verbal

Présents : Myriam Ruest (R2P), Marc-Olivier Champagne (CAMO), Jonathan Lacharité (CNPMP), Cheng Ji (CDNDG), Franck Pouliquen (CAMO), Isabelle Ducharme (FNQ, observatrice), Nathalie Sauvageau (ANBM, administratrice), Ruben Morales Mendoza (CAEM)

1. Mot du président
 - a. Problématique de participation des clubs de l'ANBM
 - b. Révision des mandats de l'association

2. Mandat de l'ANBM : Quel mandat nous souhaitons que l'ANBM remplisse
 - a. Mandat régional de la FNQ est en révision
 - i. Mandat obligation de la FNQ de prendre le relais pour définir une équipe de région lors des Jeux du Québec
 1. Chaque région des Jeux du Qc doit avoir fait un camp d'entraînement et d'une finale régionale durant l'année non-Jeux (année impaire) pour être éligible pour participer aux Jeux du Qc
 2. Pour les Jeux du Qc, l'association régionale doit nommer un répondant, suivi avec la FNQ par le répondant
 - a. Répondant peut être différent pour chaque association dans une même région des Jeux du Qc (ex. Bourrassa et Montréal-Concordia)
 - ii. Autres mandats sont à revoir à l'intérieur des clubs
 - iii. Dépôt approximatif du model de mandat régional : septembre
 - b. Dans les règlements de la FNQ, obligation des clubs d'être rattachés à leur association

3. Mandat administratif
 - a. Lien avec les partenaires : Développement des contacts avec les clubs, les arrondissements, la ville
 - i. Problématique : Développement de la natation à 2 vitesses
 1. Participation aux consultations régionales
 2. Délégué de l'ANBM aux consultations régionales

* Solution possible : évaluation cas-par-cas lorsque les besoins se présentent

- ii. Mandat maintenu :
 1. Soutien aux clubs lorsque la demande de la part des clubs se fait
 2. Organisation d'évènements pour augmentation des échanges entre les clubs de la région
 3. Soutien de formation des entraîneurs et des officiels
- b. Reconnaissance
 - i. Maintien de la réponse aux demandes des partenaires

4. Mandat Sportif

a. Jeux du Québec

- i. Mandat de formation et de gestion d'équipe des Jeux du Québec
- ii. Maintien de l'organisation du camps d'entraînement et de la finale régionale aux années non-Jeux (années impairs)

b. Circuit régional

- i. Actuellement : 16 clubs régionaux de l'ANBM, 11 clubs participants lors des compétitions
- ii. Proposition 1 : Critères de participation des Clubs aux sein du réseau de l'ANBM
 - a. Programme de développement des officiels et engagement de ces officiels
 - b. Programme de natation compétitif
 - c. Entraîneurs régionaux certifiés PNCE

Problématique : En limitant la compétition aux clubs mieux fondés, il y a un risque de développer la natation en 2 vitesses

- iii. Proposition 2 : Critères d'accessibilité structurants dans le but de mieux encadrer la natation
 - a. Obligation d'avoir des entraîneurs-chefs niveau 2 formé et certifié suite à 2 ans
 - b. Obligation d'avoir des assistants-entraîneurs niveau 1 certifié
 - i. Lancement d'invitation à tous les clubs pour suivre les formations PNCE de la FNQ
 - ii. Organisation de formations PNCE 1 au sein de l'association, si le besoin est présent
 - iii. Ultimatum d'être certifié pour le 1^{er} janvier 2020
 - c. Engagement d'un minimum de 4 bénévoles/officiels aux compétitions

*Conclusion : Maintien du circuit régional sous ces trois critères (a,b et c)

- c. Développement des officiels
 - i. Lancement de la formation et de la participation des officiels
 - ii. Proposition : Programme de mentorat
 - 1. Partage de la formation des officiels aux parents des nageurs et aux entraîneurs
 - 2. Explication du rôle d'officiel lors des compétitions par un mentor
 - 3. Monter un document d'explication du rôle des officiels
 - iii. Support financier de l'ANBM pour le développement des officiels
 - 1. Voir **Procès-verbal de l'AGA, Varia, point B**
 - d. Développement des Clubs
 - i. Division des clubs selon leur mandat : clubs de quartier, clubs provinciaux, clubs nationaux
 - ii. Problématique de l'engagement des entraîneurs et le suivi de leurs compétences
 - iii. Support financier de l'ANBM pour le développement des Club
 - 1. Retour sur le budget lors de la prochaine réunion
 - 2. Voir **Procès-verbal de l'AGA, Varia, point B**
5. Jeux de Montréal
- a. Le mandat de l'ANBM n'inclut pas l'organisation des Jeux de Montréal
6. Varia
- a. Prochaine réunion : 27 mai à 19h30 par vidéo-conférence
7. Levée de l'assemblée
- a. Levée de l'assemblée votée à l'unanimité : 21h55